

## Aménagement numérique

L'aménagement numérique du territoire a été introduit par le schéma d'aménagement numérique porté par les Départements et la Région Alsace.

**Ce schéma prévoit le raccordement à la fibre optique de 475 000 prises, dont 10 674 dans les 6 communes du Pays de Ste Odile.** La mise en œuvre est envisagée de 2017 à 2025. Les communes, dont la moitié des foyers ne disposent pas d'un débit > à 2 Mbits/sec., seraient prioritaires. Ce qui est le cas des communes de Bernardswiller et de Meistratzheim.

**La fibre optique est à ce jour la technologie la plus performante** en matière de transport des informations via internet (télévision, téléphone, visioconférence, données informatiques, téléchargements, ?). Elle remplacera progressivement l'ADSL.

**Afin d'appréhender l'architecture de ce nouveau réseau une étude d'ingénierie « Tracé & Chiffrage » a été lancée. Le résultat apporte dès aujourd'hui à la CCPO des éléments complémentaires notamment en matière de montée en débit.**

La CCPO a pour objectif d'atteindre pour tout le territoire des débits minimums de 30 Mbits/sec.

